

Groupement potentiel humain
Service gestion des personnels
Affaire suivie par Valérie LECLERC
☎ - 5.37.34

Colomiers, le 27 JAN. 2022

Le président du conseil d'administration

Arrêté n° 2022/50 portant liste d'aptitude au grade de sergent

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi N° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi N° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21 décembre 2020 ;

ARRÊTE

Art. 1er - Les fonctionnaires dont les noms suivent par ordre alphabétique, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de sergent au titre de la promotion interne (examen) :

AUBERGER	CHRISTOPHE
CROS	CYRIL
DURAND	NICOLAS
SICARD	JEROME

Art.2. – La date d'effet de la présente liste est fixée au 1er mars 2022.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nomination.

Art. 3 - Le directeur départemental et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le président du conseil d'administration



Gilbert HÉBRARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif par voie postale (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) ou par voie électronique sur le site Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut faire préalablement l'objet d'un recours administratif auprès du président du conseil d'administration du SDIS dans le même délai, conformément aux articles R 421-1 et R 421-5 du code de Justice Administrative.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex